

Brocante des Amis du Vieux Village de Saint Prix

Dimanche 14 juin 2026

Bulletin d'Inscription à imprimer

à retourner avant le 07 juin 2026 avec une photocopie de pièce d'identité et le règlement (merci de ne pas agraffer le chèque au bulletin d'inscription) à

"Les Amis du Vieux Village", 1 Ter Villa des Grands Clos 95390 SAINT PRIX ou sur

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Fax :
Email :	

Je suis professionnel : ☐	N° de patente :
Je suis revendeur occasionnel sur mon secteur de résidence : ☐	
Prix : 15 € les 2 mètres linéaires. Nombre de mètres : _____	= à payer.....€

Règlement par :	CB (via Helloasso) ☐	Chèque bancaire ☐	Chèque postal ☐
Je joins la photocopie recto-verso de :	Ma carte d'identité ☐	Mon passeport ☐	
Fait à la Préfecture de :	Date :	N° :	

Nature des objets vendus :

Les objets neufs sont interdits sous peine d'exclusion immédiate.

Livres ☐	Meubles anciens ☐	Argenterie ☐
Disques ☐	Bibelots ☐	Matériel de jardin ☐
Vélos ☐	Porcelaine ☐	Vieux outils ☐
Bijoux ☐	Enseignes ☐	Jouets en bois / Jeux ☐
Vêtements et linge ancien (nappes, broderies) ☐	Collection de : ☐	

Les camionnettes et les camions ne seront pas autorisés à stationner sur la place de la République.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la Brocante AVV et m'engage à le respecter.

J'atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.

A :

Le :

Signature :

Brocante des Amis du Vieux Village de Saint Prix (95)

REGLEMENT 2026

- Article 1 La manifestation se déroule le Dimanche 14 juin 2026 de 8 heures à 18 heures pour le public, dans le Vieux Village de Saint Prix (à partir de 6 heures pour les exposants).
- Article 2 C'est une brocante, et non pas une foire à tout. **Les objets neufs sont interdits sous peine d'exclusion immédiate.**
Les exposants désirant vendre des objets hors brocante (ballons, confiserie, boissons, etc.) ne sont pas acceptés.
- Article 3 Les exposants s'engagent à ne faire fonctionner aucun moteur à essence ou autre carburant.
- Article 4 L'emplacement de la manifestation a lieu dans le **Vieux Village de Saint Prix, Place de la République**. L'accès sera autorisé aux exposants à partir de 6 heures. **Si des exposants viennent avec plusieurs véhicules, ils doivent arriver en même temps pour décharger.**
- Article 5 L'entrée des véhicules à moteur n'est autorisée dans l'enceinte de la brocante que durant un temps **très court**. Le déchargement doit donc être **très rapide** afin de faciliter l'installation de tous les exposants. Afin de faciliter le déchargement et le chargement, les emplacements seront attribués par les organisateurs à l'arrivée sur le site (pas de réservation possible d'emplacement). **Les emplacements ombragés sont rares et attribués au hasard.** Chaque exposant doit apporter ses propres protections (parasols, barnums).
- Article 6 Après déchargement, chaque exposant placera son véhicule sur les parkings environnants. Aucune remorque ne peut rester près des stands.
- Article 7 L'emplacement de la brocante ne possède aucun espace couvert. Aucun piquet ni objet de nature à être planté ne sera autorisé.
- Article 8 Chaque participant devra quitter son emplacement en ayant soin de le rendre dans l'état de propreté trouvé le matin. **Prévoyez vos cendriers et vos sacs poubelles.** Sachez que durant la semaine la place sert de cour de récréation à l'école primaire.
- Article 9 Les exposants s'engagent à ne vendre aucun objet dérobé.
- Article 10 Les emplacements seront considérés comme **réservés à la seule condition d'un règlement total et non remboursable effectué avant le 07 juin 2026**, accompagné de la photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport.
Ceux qui souhaitent une confirmation par courrier de leur inscription doivent joindre une enveloppe timbrée libellée à leur nom et adresse ou fournir une adresse mail.
Un registre des participants mentionnant leur nom et leur numéro de carte d'identité est remis en préfecture chaque année.
- Article 11 Prix : 15 € les deux mètres linéaires.
- Article 12 Chaque participant atteste sur l'honneur de sa non -participation à plus de deux manifestations de même nature dans l'année.
Le Bulletin d'inscription et le paiement, accompagnés d'une photocopie de pièce d'identité, sont à retourner à l'adresse suivante,
avant le 07 juin 2026 :
"Les Amis du Vieux Village", 1 Ter Villa des Grands Clos 95390 SAINT PRIX

Nous contacter pour tout renseignement complémentaire : avvstprix@gmail.com